



Organisation de la formation au Titre de Solier/Solière de niveau 4

La formation est dispensée dans des centres de formation habilités RFS (cf. carte des centres de formation sur le site www.formation-solier.com).

Elle est accessible en formation (contrat de professionnalisation et d'apprentissage), par VAE et pour les demandeurs d'emploi.

La fiche du Titre « RNCP34700 » est accessible sur : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34700/>

Prérequis pour accéder au dispositif de certification par la formation :

- Savoir lire et écrire
- Test d'aptitude (addition/soustraction/multiplication/division)

Si les candidats n'ont pas les prérequis, leur candidature sera néanmoins étudiée individuellement en fonction de leur profil.

Positionnement des candidats pour orientation sur un parcours de formation :

Le parcours et la durée de formation sont adaptés au niveau du candidat, c'est-à-dire en fonction de son expérience dans le métier de solier, de ses qualifications et d'éventuels tests de positionnement.

Candidat avec une expérience inférieure à 1 an :

Type de qualification	Sans qualification ou Niveau 3ème collège ou CAP autre que l'un de ceux mentionnés dans la colonne suivante	CAP Solier en 2 ans (niveau 3) ou Titre Solier Moquetiste (Niveau 3) ou BP Peintre Applicateur de revêtements (niveau 4)
Type et durée du parcours de formation	Formation de minimum 896 h dans un organisme de formation habilité RFS	Formation en organisme de formation habilité RFS

Candidat avec expérience supérieure à 1 an :

Il sera orienté vers la VAE, chaque organisme habilité lui proposant un parcours de formation adapté à son profil.

Nota : Le présent dispositif s'applique pour les promotions qui commencent leur préparation à la certification à compter de janvier 2020.